

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt et un, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Daniel, Maron, Hédin, Péron, Maugez, Beeuwsaert, Ferdoelle, Gille
Mesdames Bellay, Bellu, Triboullet

ABSENTS : Mme Parmentier (pouvoir à M. Maron), Mme Dewulf (pouvoir à Madame Bellu), M. Renard (pouvoir à M. Daniel), M. Boucher

Monsieur David Ferdoelle est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 6.2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 20 Juillet 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Début de séance à 20h30.

RETRAIT AVENANT N°1 N°2 ET N°3 DU MARCHE TRAVAUX RUE DE VILLEMBRAY ET RUE DU CHATEAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture demandant le retrait de l'avenant N°1 signé en date du 16 décembre 2020, l'avenant N°2 signé en date du 12 février 2021 et l'avenant N°3 signé en date du 01 avril 2021, concernant les travaux de la Rue de Villembray et Rue du Château, afin de pouvoir prendre en compte les avenants N°1, 2 et 3 signés après la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer les avenants demandés.

DECISION MODIFICATIVE N°4 COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2021 – ACHAT TAILLE HAIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de faire l'acquisition d'un taille haie. Il est donc nécessaire de créer une décision modificative sur le Budget Commune pour le paiement de cette dernière comme suit :

- Article 60618 (dépenses de fonctionnement) : - **420,00 €**
- Article 21578 (dépenses d'investissement) - Opération 32 (achat taille haie) : + **420,00 €**.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°5 COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2021 – ACHAT LOGICIEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune devra remplacer son logiciel de comptabilité afin de pouvoir répondre à la nouvelle nomenclature comptable qui sera obligatoire dès 2024.

Nous avons été retenu Commune test dès 2022.

Il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour l'achat du nouveau logiciel comme suit :

- Article 60618 (dépenses de fonctionnement) : - **4 060,00 €**
- Article 2051 (dépenses d'investissement) - Opération 33 (achat logiciel) : + **4 060,00 €**.

La modification budgétaire n'impactant pas la comptabilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative sur le Budget Primitif 2021

ADOPTION DU REFERENTIEL M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 ET A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE SUR LES COMPTES 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est portée candidate pour participer à l'expérimentation du compte financier unique, et qu'elle a été retenue. La commune, sur proposition du Comptable, adoptera par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022. Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022. Sa mise en place vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022 et à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022.

DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX D'EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE RUE DES SAULES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que certaines immobilisations font obligatoirement l'objet d'amortissement. Il est donc prévu que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'équipement versées. Considérant les dépenses effectuées au compte 204 en 2020, pour un montant total de 6 756.18€, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la durée d'amortissement sur les subventions d'équipements versées ci-dessus à 2 ans.

PRIX PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de plusieurs personnes souhaitant disperser leurs cendres dans le jardin du souvenir de Hanvoile, il est nécessaire de fixer le tarif des plaques d'identification. Le Conseil Municipal, après concertation, décide de fixer le prix à 75,00€.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (consultable également sur le site internet de la CCPV). Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte dudit rapport.

RETOUR APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX EGLISE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le retour de l'appel d'offre concernant les travaux de l'église. Le Conseil Municipal décide de réaliser la tranche ferme dans un premier temps et de reformuler une demande de subvention pour le reste des travaux.

ARBRE DE NOEL ET COLIS DE FIN D'ANNEE :

Madame Bellu et Madame Tribouillet informent les membres du conseil de la commande de jouets auprès du père Noël qui en fera la distribution le dimanche 12 décembre dans le Parc Communal Thierry Maugez.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des colis de fin d'année pour nos aînés.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de la baisse de la fréquentation sur notre marché villageois, certains exposants ne souhaitent plus y participer. Le Conseil Municipal décide alors de ne pas renouveler son marché pour le moment.

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion sera menée sur le fonctionnement de la bibliothèque afin d'améliorer la qualité des services.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour information :

- 1^{er} devis : restauration des marches de l'Eglise
- 2^{ème} devis : reprise de lettrage sur le monument aux morts
- 3^{ème} devis : élagage d'arbres dans le Parc Municipal Thierry Maugez.
- 4^{ème} devis : travaux Salle des fêtes.

Le Conseil Municipal en prend connaissance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle tournée de pain se fera à compter du lundi 11 Octobre, avec la boulangerie « La grange à pain » de Cuigy en Bray.

Monsieur Ferdoelle signale la présence de branches sur la route départementale suite à la taille de haies de certains propriétaires et agriculteurs.

Monsieur Ferdoelle fait part de la gêne occasionnée par des chiens qui aboient sans arrêt.

Monsieur Ferdoelle remercie le Cercle des Jeunes pour l'organisation de la brocante, qui a rencontré un grand succès.

Monsieur Beeuwsaert demande si la peinture de la grille de l'école sera refaite. Monsieur le Maire répond que c'est en prévision mais au vu du travail conséquent, il est préférable d'attendre les prochaines vacances d'été.

Monsieur Maugez signale des éclairages publics défaillants.

Monsieur Gille souhaite réunir la Commission chemins. Des convocations seront envoyées prochainement.

Monsieur Gille signale des stationnements gênants aux abords de l'école le matin et le soir. Monsieur le Maire répond que c'est un gros problème, plusieurs personnes se sont déjà manifestées à ce sujet, des voitures se stationnent parfois même devant des accès empêchant des riverains de rentrer à leur domicile. La Commune n'a pas la place pour accueillir autant de véhicules. Monsieur le Maire s'étonne de voir autant de parents accompagnant leurs enfants à l'école, malgré des transports scolaires mis à disposition gratuitement.

Une nouvelle demande pour une intervention de la gendarmerie aux heures de sorties d'école a été effectuée.

Une note d'information sera diffusée à tous les parents.

Monsieur Maron informe qu'un défilé, organisé par le cercle des jeunes, aura lieu à l'occasion de la fête d'Halloween.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h55.

 Le Maire,
Laurent DANIEL
